

Décision n° 03-486
de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 avril 2003
relative à l'instruction de la demande d'autorisation pour l'établissement d'un réseau
expérimental RLAN ouvert au public présentée par la société Netmobile Arcole Wap Trade

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.33-1 et L.36-7 (1°);

Vu la loi n°96-659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications ;

Vu la demande d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau ouvert au public, présentée le 6 mars 2003 par la société Netmobile Arcole Wap Trade, dont le siège social est situé 8, Esplanade Compans Caffarelli, 31 000 Toulouse

Après en avoir délibéré le 3 avril 2003 ;

Décide :

Article 1 - Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif à la demande susvisée présentée par la société Netmobile Arcole Wap Trade,
- le projet d'arrêté d'autorisation et le cahier des charges annexé.

Article 2 - Le Président de l'Autorité est chargé de transmettre à la ministre déléguée à l'Industrie le rapport d'instruction et le projet d'autorisation annexé à la présente décision.

Fait à Paris, le 3 avril 2003,

Le Président

Paul Champsaur